



Fête du Printemps
Brocante de la Pentecôte
Lundi 25 mai 2026

Organisé par le Comité des Fêtes de Thiaucourt – Mairie, rue Mangin, 54470 THIAUCOURT-REGNIEVILLE

comite.fetes.thiaucourt@gmail.com

FICHE DE RENSEIGNEMENTS :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. :

Mail :

Véhicule (N° Immatriculation) :

Qualité : Particulier Professionnel

Nom de la personne morale :

Adresse du siège social :

PIECE D'IDENTITE (Obligatoire) :

Carte Nationale d'Identité N° :

Délivrée le : A :

Par (autorité) :

**Fiche à renvoyer à : Mme DARET Karine,
18 rue Bréhart 54470 THIAUCOURT-REGNIEVILLE**

Ou par mail : karine.daret@laposte.net ; Tél. : 06 – 42 – 16 – 30 – 86

Accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité et du chèque de règlement de l'emplacement, à l'ordre du COMITE DES FETES DE THIAUCOURT.

L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet.

TARIFS DES EMPLACEMENTS : pour les particuliers et les professionnels

- 5 mètres / 10 € avec un véhicule :

Je réserve : x 5 mètres = mètres

..... x 10 € = €

- 1 mètre / 3 € sans véhicule :

Je réserve : x 1 mètre = mètres

..... x 3 € = €

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e), Nom Prénom

(cocher la case correspondante)

- Particulier** : déclare sur l'honneur :
 - De ne pas être commerçant (e)
 - De ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L 310-2 du Code du Commerce)
 - De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R 321-9 du Code Pénal)
 - Avoir pris connaissance du règlement ci-joint et en accepte toutes les conditions.

Fait à Le

Signature :

- Personne morale (professionnel)** : déclare sur l'honneur :
 - Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de Commerce
 - Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art. 321-7 du Code Pénal)
 - Avoir pris connaissance du règlement ci-joint et en accepte toutes les conditions.

Fait à Le

Signature :



REGLEMENT DE LA BROCANTE

1. L'entrée de la brocante est gratuite pour les visiteurs.
2. Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée, sauf pour les professionnels.
3. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
4. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.
5. La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice, et ses partenaires.
6. L'installation s'effectue entre 6h00 et 08h00. La vente sera ouverte au public jusqu'à 17h00.
Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation, sauf autorisation express des organisateurs.
7. Il est autorisé de stationner son véhicule à l'emplacement attribué (sauf pour le tarif au mètre), mais l'exposant indiquera le numéro de la plaque d'immatriculation. Mais celui-ci ne peut circuler entre 8h00 et 18h00.
8. L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 08h00 et d'en disposer sans que l'exposant ne puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.
9. Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les grillages, arbres, bâtiments.
L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.
10. Une liste exhaustive des exposants est établie pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de police, de gendarmerie et de la Préfecture.
11. Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 08h00 à 17h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé. **Il ne doit y avoir plus aucun déchet sur l'emplacement.**
12. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l'intérieur du périmètre de la manifestation entre 08h00 et 18h00.
13. Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé.
14. Le paiement et la copie de ma pièce d'identité sont joints au bulletin d'inscription.
15. Chaque exposant présente sa carte d'identité, lors de son arrivée à la brocante.